



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**BRIANCE COMBADE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 03 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

**Etaient présents (19)**: Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, Dominique DAUDE, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Jean-Gérard DIDIERRE, Joël FORESTIER, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAINÉ, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT, Joe WAMPACH .

**Absents et Pouvoirs (4)** : David COUEGNAS à Yves LEGOUFFE ; Franck FOUR à Dominique LAUBARY ; Corinne JEANDILLOU à Philippe RAINÉ ; Françoise RIVET à Micheline DE CUYPER.

**Absents excusés (1.)** : Isabelle BOULIATAUD.

**Absents (1)**: Didier BROUSSE.

**Secrétaires de séance** : Monique LAFARGE et Dominique DAUDE

**Délibération n° 2024-39 : Création de trois circuits VTT sur le territoire de Briance Combaude**

Lors du Bureau communautaire du mois de juin 2023, le chargé de mission des activités de pleine nature du PETR Monts et Barrages est venu présenter aux élus, le projet de développement de trois circuits de VTT pour compléter l'offre locale de sport de pleine nature.

Les trois circuits seront interconnectés et ces itinéraires empruntent majoritairement les circuits de randonnée inscrits au PDIPR et ne demandent ainsi pas d'effort supplémentaire de la part des communes pour l'entretien des chemins ruraux.

Le détail des circuits est présenté en annexe 8,9,10.

- De Châteauneuf à Saint-Méard = 32,8 km et Dénivelé positif 611m
- De Châteauneuf à Sussac = 34,7 km et Dénivelé positif 805m
- De Sussac au Mont Gargan = 29,3 km et Dénivelé positif 805m

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20240916-2024-39-DE  
Date de réception préfecture : 20/09/2024

Il convient à présent d'acter le lancement de l'opération en lien avec le PETR Monts et Barrages et de valider le plan de financement du projet.

Dépenses		Recettes	
Réalisation du balisage ( estim, 5 jours)	2 500 € HT	Subvention Leader 50 %	2 000 € HT
Fournitures balisage	1 500 € HT	Reste à charge CCBC 50 %	2 000 € HT
Total	4 000 € HT	Total	4 000 € HT

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- DE VALIDER le lancement de cette opération
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 septembre 2024*

  
  
**Le Président**  
**Yves LE GOUFFE**